



Fuite sur installation solaire et décennale

Par Zaboot

Bonjour,

Nous avons fait installer une installation de panneaux solaires couplée à un circuit de chauffage pour chauffe eau thermodynamique en 2021.

L'installation (la pompe solaire + le chauffe eau) à été révisée cette année sans problèmes par une société qui n'est pas celle qui a réalisé les travaux.

Je constate une fuite sur le circuit de chauffage car le niveau de pression est plus bas qu'après la révision.

J'ai appelé l'installateur qui m'a dit: c'est la société qui a fait la révision qui est responsable désormais.

Euh, si la fuite est au niveau du toit, c'est bien l'installateur qui est responsable non?

Merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous l'attestation de garantie décennale de l'installateur ? Avez-vous un dommage-ouvrage ?

Par Zaboot

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Il me semble que je leur avait demandé un exemplaire effectivement de leur décennale.. il faut que je farfouille.

Non, pas d'assurance de type dommage-ouvrage (du moins, pas à ma connaissance)..

On ne se renseigne jamais assez manifestement... :(

Par yapasdequoi

C'est à l'assurance décennale qu'il faut vous adresser si l'installateur ne veut rien faire.

Par Nihilscio

Bonjour,

Tout dépend de la nature de l'avarie.

S'il ne s'agit que d'une menuiserie réparation qui entre dans le cadre de l'entretien courant, elle doit être faite par l'entreprise à qui vous avez confié l'entretien courant.

S'il s'agit d'une avarie entrant dans le cadre d'une la garantie contractuelle donnée par l'installateur ou de la garantie légale décennale, vous pouvez exiger une intervention de l'installateur ou saisir son assurance en garantie décennale.

Par Zaboot

Bonjour,

Merci pour vos retours.

En l'état, le manque de pression laisse à penser qu'il y a une fuite mais elle n'est pas au niveau de la pompe sur laquelle la société est intervenue. Je vais devoir me battre avec l'installateur je pense..

Merci pour votre aide,
Belle journée à vous,
Vanessa

Par yapasdequoi

Si vous n'avez pas l'assurance décennale, ce sera compliqué.